



MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 2 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 2e jour du mois de mars 2026, à 18h30h au local prévu à cet effet.

Sont présents et forment quorum Messieurs les conseillers Marco Foster, Mathieu Ouellet, Emmanuel Savard et Guillaume Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

Madame Mariève Bouchard agit comme greffière lors de la séance.

Le président d'assemblée, soit Monsieur Donald Kenny, informe le conseil qu'à moins de manifester expressément le désir de le faire, ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOMENT DE RECUEILLEMENT**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC MODIFICATION**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2026**
- 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Nouvelle condition de travail aux opérateurs en eau potable – Modification à la Politique salariale
 - 5.2 Modification à la résolution # 3002-26 afin de corriger le montant de l'enveloppe financière permise dans le cadre de l'emprunt temporaire numéro avec Desjardins
 - 5.3 Acceptation des Travaux de construction Philex pour le remplacement des fenêtres de l'Édifice Albert-Boulianne
 - 5.4 Réaffectation de 65 000\$ prévu pour l'acquisition du terrain pour les bassins d'épuration d'eau afin qu'il soit utilisé pour les travaux de désamiantage en lien avec les nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)
 - 5.5 Recours judiciaire pour recouvrement de taxes impayées - Annulé
 - 5.6 Correspondances
 - C1- Le Charlevoisien : Entente médias
 - C2- Fondation Hôpital de La Malbaie : Demande de commandite à la campagne annuelle 2026
 - C3-Centre d'études collégiales de Charlevoix : Demande de commandite Gala de la réussite
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Entente de service avec CGR procédé pour l'entretien général des infrastructures en eau potable – 2 fois annuellement
 - 6.2 Embauche d'un nouvel employé opérateur en eau potable et autorisation de déboursier pour la formation OTUND
 - 6.3 Acceptation de l'avenant de Cima eau potable pour l'estimation des branchements en eau potable pour les résidences privées visées par l'ajout du réseau sur une portion de la route 138
- 7. VOIRIE**
- 8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Appui à la MRC de Charlevoix-Est pour le projet du Parc-de-la-Côte



Espace pour parapher

8.2 Demande de report de la fin du projet FRR volet 4 dans le cadre de la mise en oeuvre d'une stratégie de promotion liée au nouveau développement résidentiel

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

11.1 Point rajouté : Mandat à Morency avocat pour l'envoi d'une mise en demeure dans le cadre des dossiers de mise en ventes pour taxes non payées

11.2 Demande d'un citoyen pour une participation financière pour la Fete nationale de la Saint-Jean-Baptiste 2026

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Membres du conseil

12.2 Public

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Information à la population :

- Retour sur la réunion de la MRC de Charlevoix-Est s'il y a lieu

Réso # 3703-26

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC MODIFICATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec ajout de deux points.

Réso # 3803-26

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal du 2 Février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à sa lecture en assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et unanimement résolu par les conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 2 février 2026 tel que déposé.

Réso # 3903-26

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de février 2026 est présentée comme suit:

Comptes par chèques (1373 à 1382)	11 953.96 \$
Paiement par Internet	54 447.06 \$
Dépenses incompressibles	0.00 \$
Salaires	<u>8 246.55 \$</u>



Espace pour parapher

Réso #4003-26

TOTAL DES DÉPENSES

76 647.57 \$

5. ADMINISTRATION

5.1 Nouvelle condition de travail aux opérateurs en eau potable – Modification à la Politique salariale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la conformité de ses installations d'eau potable aux normes provinciales en vigueur et maintenir un personnel qualifié pour l'exploitation et la surveillance de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur en eau potable requiert des responsabilités croissantes, notamment en matière de contrôle de la qualité de l'eau, de conformité aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et de gestion des installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité constate des difficultés d'attraction et de rétention du personnel opérateur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des conditions de travail équitables afin d'assurer la continuité et la fiabilité du service public essentiel qu'est la production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements salariaux apportés à la politique salariale municipale doivent être approuvés par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

-**QUE** la politique salariale municipale soit modifiée afin d'augmenter l'échelle salariale applicable au titre d'emploi Opérateur en eau potable;

-**QUE** le taux horaire des nouveaux opérateurs en eau potable embauchés soit établi à 20\$ / heure, et ce, rétroactivement à partir du 2 mars 2026;

-**QU'**à l'anniversaire de sa première année de service au sein de la municipalité, le nouvel employé soit augmenté de 1\$/heure, en respect avec la politique salariale;

-**QUE** l'Opérateur responsable, en poste depuis 2018, ait pour sa part un salaire différent de celui fixé par la politique salariale et qu'il lui soit octroyé une augmentation en fonction de son nouveau statut de formateur, soit un taux horaire de 28\$/heure durant les 4 à 6 prochains mois pour la passation des connaissances aux nouveaux opérateurs;

-**QUE** la Direction générale soit mandatée pour effectuer les ajustements nécessaires à la politique salariale officielle ainsi qu'aux documents administratifs et registres de paie;

Réso # 4103-26

5.2 Modification à la résolution # 3002-26 afin de corriger le montant de l'enveloppe financière permise dans le cadre de l'emprunt temporaire numéro avec Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet de modifier le montant inscrit à la résolution numéro 3002-26 de prêt temporaire;



Réso # 4203-26

- **QUE** la somme du prêt soit établie à 636 844\$, soit la somme totale de l'enveloppe d'aide financière accordée par la TECQ 2024-2028, au lieu de 688 094\$.

5.3 Acceptation des Travaux de construction Philex pour le remplacement des Fenêtres de l'Édifice Albert-Boulianne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a mandaté l'entreprise Construction Philex pour la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres de l'Édifice Albert-Boulianne, conformément au contrat dûment adopté par la résolution 15510-25;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au devis ont été exécutés conformément aux exigences contractuelles:

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale et la firme professionnelle responsable de la surveillance des travaux ont procédé à une inspection finale et ont confirmé que les travaux ont été réalisés conformément aux normes et aux exigences du devis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité constate que la qualité des travaux est satisfaisante et que l'Édifice Albert-Boulianne est désormais conforme aux objectifs de performance énergétique et d'entretien du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** le Conseil municipal accepte les travaux réalisés par Construction Philex dans le cadre du remplacement des fenêtres de l'Édifice Albert-Boulianne;
- **QUE** la Municipalité autorise le paiement à l'entrepreneur, pour un montant total de 38 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services;
- **QUE** la Direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la finalisation administrative du dossier;
- **QUE** les dépenses admissibles soient financées par la TECQ 2024-2028 du volet 4 en amélioration énergétique.

Réso # 4303-26

5.4 Réaffectation de 65 000\$ prévu pour l'acquisition du terrain pour les bassins d'épuration d'eau afin qu'il soit utilisé pour les travaux de désamiantage en lien avec les nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

ATTENDU le chapitre SP 3280 – *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)*, émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP);

ATTENDU QUE le chapitre SP 3280 fait partie des normes comptables pour le secteur public et que celui-ci doit être appliqué par les organismes municipaux du Québec à compter de leur exercice 2023;



ATTENDU QU'en février 2025, la Municipalité a procédé à une démarche pour identifier et évaluer ses OMHS;

ATTENDU QUE même si la mise hors service des immobilisations visées n'est pas requise à ce jour, la réglementation environnementale impose la réalisation de travaux lors de leur mise hors service, de tout changement de vocation ou d'usage, ou encore dans le cadre d'une rénovation majeure affectant notamment leur structure;

ATTENDU QU'en vertu du chapitre SP 3280, la valeur comptable des immobilisations doit tenir compte du montant du passif applicable;

ATTENDU QUE les immobilisations visées par les OMHS devront faire l'objet de travaux dans le futur et que les coûts correspondant au passif de chacune de ces immobilisations ont été évalués;

ATTENDU QUE conformément au chapitre SP 3280, la Municipalité souhaite appliquer le traitement comptable requis de façon prospective, c'est-à-dire en comptabilisant à partir du 1^{er} janvier 2023 une hausse du coût des immobilisations en cause, correspondant au passif constaté et donnant lieu à un amortissement entièrement prospectif pour la durée de vie utile de ces immobilisations;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des surplus nécessaires pour financer le coût des travaux requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine applique le traitement comptable requis par le chapitre SP 3280 de façon prospective à partir du 1^{er} janvier 2023;
- **QUE** la Municipalité affecte un montant de 65 000\$ provenant du surplus accumulé qui était prévu pour l'acquisition du terrain pour les bassins d'épuration d'eau afin d'assumer ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) conformément au chapitre SP 3280.

5.5 Recours judiciaire pour recouvrement de taxes impayées - Annulé

5.6 Correspondances

C1 : Le Charlevoisien : Entente médias

CONSIDÉRANT QUE Le Charlevoisien a sollicité la municipalité pour établir d'une entente médias;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité publie que très rarement dans le journal;

POUR CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras, et unanimement résolu par les conseillers présents, que soit refusé la proposition d'entente du Charlevoisien.

Réso # 4403-26



Réso # 4503-26

Espace pour parapher

C2 – Fondation Hôpital de la Malbaie : Demande de commandite à la campagne annuelle 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine a reçu une demande d'aide financière pour la campagne annuelle 2026 de la Fondation Hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE ces contributions servent entre autres à la réalisation de projets ainsi que de l'acquisition d'équipement qui améliorent les services de soins pour la clientèle de l'Hôpital;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à effectuer une donation au montant de 50 \$ pour la campagne annuelle 2026 de la Fondation Hôpital de La Malbaie.

Réso # 4603-26

C3-Centre d'études collégiales de Charlevoix : Demande de commandite Gala de la réussite

CONSIDÉRANT UNE demande de participation financière reçue du Centre d'études collégiales de Charlevoix pour le financement du Gala de la réussite 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue à cet événement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les sommes attribuées soutiennent les bourses offertes et contribuent à la réussite des jeunes ayant poursuivi leurs études postsecondaires en Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la Direction générale à effectuer une donation au montant de 50\$ au Centre d'études collégiales de Charlevoix pour le Gala de la réussite 2026.

Réso # 4703-26

6. HYGIÈNE

6.1 Entente de service avec CGR procédé pour l'entretien général des infrastructures en eau potable – 2 fois annuellement

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine doit assurer l'entretien, la surveillance, le bon fonctionnement et la conformité réglementaire de ses installations d'eau potable, notamment en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et des exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE l'entretien régulier des infrastructures de traitement d'eau potable, incluant les inspections préventives, les ajustements techniques et la calibration des équipements, est essentiel afin d'assurer la continuité du service public et la qualité de l'eau distribuée;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité les services de l'entreprise CGR Procédé, laquelle possède l'expertise professionnelle nécessaire pour réaliser l'entretien spécialisé des installations de traitement d'eau potable;



ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conclure une entente prévoyant deux (2) entretiens annuels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine retienne officiellement les services de CGR Procédé pour l'entretien général des installations d'eau potable deux (2) fois par année au coût de 7 500\$;
- **QUE** la présente résolution tienne lieu d'entente de service officielle entre la Municipalité et CGR Procédé;
- **QUE** CGR Procédé réalise les interventions selon les règles de l'art et les normes applicables au secteur de l'eau potable;
- **QUE** les dépenses associées à cette entente soient imputées au poste budgétaire prévu à cet effet pour l'exercice 2026 (et des exercices subséquents, le cas échéant);
- **QUE** la Direction générale soit autorisée à assurer tout suivi administratif nécessaire découlant de la présente résolution;

Réso # 4803-26

6.2 Embauche d'un nouvel employé opérateur en eau potable et autorisation de déboursier pour la formation OTUND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer en tout temps l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la conformité réglementaire de ses installations d'eau potable, conformément notamment au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et aux obligations découlant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT le départ à la retraite reporté mais imminent de l'opérateur en eau potable en fonction actuellement;

CONSIDÉRANT les exigences du réseau ainsi que le maintien d'un niveau de surveillance adéquat nécessitent l'embauche d'un nouvel opérateur en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs doivent posséder ou obtenir la formation reconnue OTUND – Opérateur de traitement d'eau de niveau débutant, laquelle constitue une exigence professionnelle pour opérer ou assister à l'opération de systèmes municipaux d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une transition efficace et une conformité continue en permettant au nouvel employé de recevoir rapidement la formation obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'autoriser les déboursés requis pour l'inscription à la formation OTUND;



Espace pour parapher

Réso # 4903-26

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la Municipalité procède à l'embauche de Monsieur Francois-Mahieu BRE au poste d'opérateur en eau potable, à compter du 9 mars 2026, selon les conditions de travail prévues à la politique salariale municipale en vigueur;
- **QUE** la Municipalité autorise le paiement de tous les déboursés nécessaires à l'inscription du nouvel employé à la formation OTUND, incluant les frais de cours, et toute dépense liée à la complétion de cette formation;
- **QUE** la Direction générale soit mandatée pour procéder aux démarches administratives nécessaires, incluant l'inscription à la formation et l'inscription aux Services de paie Desjardins ainsi qu'au Centre administratif de qualifications professionnelle.

6.3 Acceptation de l'avenant de Cima pour l'estimation des branchements en eau potable pour les résidences privées visées par l'ajout du réseau sur une portion de la route 138

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir l'estimation des branchements en eau potable pour les résidences privées visées par l'ajout du réseau sur une portion de la route 138 et ainsi prendre une décision éclairée;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse permettra de fournir aux propriétaires des résidences visées par l'ajout du nouveau réseau d'aqueduc des renseignements précis et fiables concernant l'estimation des coûts associés à leur branchement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires engagés dans le cadre de cet ajout ne sont financés par aucun programme et que la municipalité doit en prendre la charge complète;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** le conseil autorise les déboursés supplémentaires pour l'avenant demandé par la firme Cima + au contrat initial pour l'estimation des branchements en eau potable pour les résidences privées visées par l'ajout du réseau sur une portion de la route 138, pour un montant de 7280\$ plus les taxes applicables;
- **QUE** la dépense soit financée par les surplus non affectés.

7. VOIRIE

8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

Réso # 5003-26

8.1 Appui au projet de Parc national de la Côte-de-Charlevoix et demande au gouvernement du Québec d'en accélérer la création

ATTENDU QUE dès 2008, la MRC de Charlevoix-Est demandait au gouvernement du Québec d'entreprendre une étude complète du secteur côtier de Charlevoix-Est (Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine) ainsi que du secteur des Palissades (Saint-Siméon), afin d'évaluer la possibilité de créer un parc national et d'accorder



un statut provisoire de protection au territoire pour le soustraire à l'exploitation commerciale des ressources et aux nouveaux permis miniers;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, en 2013, attribué au territoire visé un statut de *réserve de biodiversité projetée*, statut renouvelé par la suite;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, François Legault, s'est engagé publiquement, lors de sa campagne électorale et du discours d'ouverture de la session parlementaire de décembre 2022, à procéder à la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix;

ATTENDU QUE le site de la Pointe-aux-Alouettes, situé sur le territoire de Baie-Sainte-Catherine, a été ajouté officiellement au périmètre du projet et bénéficie lui aussi d'un statut de réserve de biodiversité projetée;

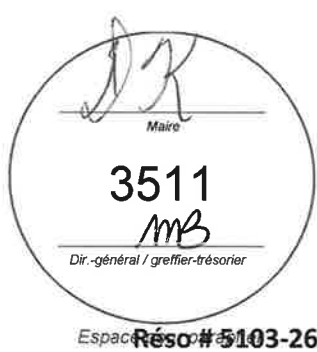
ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine reconnaît l'importance majeure de ce projet structurant pour la revitalisation économique, touristique et démographique du territoire, particulièrement dans un contexte où la MRC de Charlevoix-Est est reconnue comme *MRC dévitalisée* par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le projet de parc national n'a jamais été aussi avancé, plusieurs étapes étant déjà complétées, notamment la campagne terrain, le concept d'aménagement, l'acquisition de propriétés ainsi que les consultations publiques menées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE la Municipalité juge essentiel de sécuriser la poursuite du processus avant les élections provinciales de 2026 afin de réduire les risques de report ou de ralentissement advenant un changement de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine réitère officiellement son appui total, ferme et indéfectible au projet de création du *parc national de la Côte-de-Charlevoix*;
- **QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de réaffirmer sans délai son engagement envers ce projet et d'en accélérer la mise en œuvre, afin d'assurer son caractère irréversible avant la tenue des élections provinciales d'octobre 2026;
- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine invite le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à poursuivre rapidement les étapes nécessaires à la finalisation du statut de parc national, incluant l'adoption du décret gouvernemental;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à :
 - Monsieur François Legault, premier ministre du Québec
 - Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
 - Madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
 - La MRC de Charlevoix-Est



8.2 Demande de report de la fin du projet FRR volet 4 dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de promotion liée au nouveau développement résidentiel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé, par la résolution n° 19712-24, un projet dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4, Axe Soutien à la vitalisation, visant la mise en œuvre d'une stratégie de promotion liée au nouveau développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE deux projets porteurs de la municipalité se trouvent présentement en situation de chevauchement, de par leur complémentarité, ce qui entraîne des analyses supplémentaires nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs composantes essentielles de l'aboutissement du projet dépendent d'autorisations provenant de paliers supérieurs, retardant ainsi sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite s'assurer que le projet soit mené de manière optimale, réfléchi et cohérent avec l'évolution des autres démarches actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QUE le FRR – Volet 4 permet, lorsque justifié, la demande d'un délai supplémentaire afin de garantir la réussite des projets qu'il finance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande officiellement à la MRC de Charlevoix-Est l'octroi d'un délai supplémentaire pour la réalisation de la stratégie de promotion dans le cadre du nouveau développement résidentiel;
- **QUE** la Direction générale soit également autorisée à fournir tout document, information ou complément exigé par la MRC dans le cadre de l'analyse de la présente demande.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

11.1 Point rajouté : Mandat à Morency société d'avocats pour l'envoi d'une mise en demeure dans le cadre des dossiers de mise en ventes pour taxes non payées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine doit procéder à l'application des dispositions du Code municipal du Québec relativement au recouvrement des taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés figurent aux dossiers de mise en vente pour taxes en raison de soldes impayés malgré les avis transmis conformément aux règles en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge nécessaire, avant la mise en vente officielle des immeubles pour taxes impayées, de mandater une firme juridique afin de transmettre une mise en demeure formelle aux propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Morency société d'avocats possède l'expertise requise en matière de droit municipal et de recouvrement de taxes;

Réso # 5203-26



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine mandate officiellement la firme Morency société d'avocats pour procéder à l'envoi d'une mise en demeure aux propriétaires visés par les dossiers de mise en vente pour taxes impayées;
- **QUE** ce mandat inclue la préparation, la révision et l'envoi de toute correspondance légale nécessaire au dossier, ainsi que tout suivi requis auprès des propriétaires;
- **QUE** les frais relatifs à ce mandat soient imputés au poste budgétaire prévu pour les services professionnels juridiques;
- **QUE** la Direction générale soit autorisée à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution et à assurer le suivi administratif du dossier.

Réso # 5303-26

11.2 Point ajouté : Demande d'un citoyen pour une participation financière pour la Fete nationale de la Saint-Jean-Baptiste 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a reçu une demande d'un citoyen visant à obtenir une contribution financière pour l'organisation d'activités liées à la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge que cette demande ne correspond pas aux priorités budgétaires actuelles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite pas accorder une aide financière à cette initiative pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine refuse la demande de contribution financière formulée par le citoyen pour l'organisation de la Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste 2026;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Membres du conseil

12.2 Public

Réso # 5403-26

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h16.


Donald Kenny
Maire


Marieve Bouchard
Directrice générale/greffière-trésorière



Espace pour parapher

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.